



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2022**

Affiché le
08 MARS 2022.

| | |
|-----------------------------------|------|
| Nombre de Conseillers en exercice | : 29 |
| " " présents | : 24 |
| " " ayant donné pouvoir | : 03 |
| " " votants | : 27 |

Date de la convocation : 11 février 2022

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, M. BINDA, M. CUEVAS, Mme LACROIX.

EXCUSÉS : Mme BAILLY-BAZIN donne pouvoir à M. OLIVIER, M. LOMBART donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, M. EL FAHFOUHI donne pouvoir à M. CUEVAS.

ABSENTS : Mme RIGOULET, M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain CUSENIER

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Cusenier est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je note que nous sommes presque au complet. Merci pour votre présence.

Je dois vous présenter les excuses de :

Mme Bailly-Bazin qui donne pouvoir à M. Laurent Olivier,
M. Abdeslem El Fahfouhi qui donne pouvoir à M. Philippe Cuevas,
M. Nicolas Lombart qui donne pouvoir à M. David Dussouillez.

Je vais revenir sur un événement tragique qui s'est produit à Champagnole, avec quatre jeunes du lycée qui sont malheureusement décédés le 19 janvier dernier : Natacha, Sarah, Noé et Nathan.

Il y a presque un mois de cela mais nous ne nous sommes pas rencontrés depuis. Il s'agit là d'une catastrophe.

Chers collègues, je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de ces jeunes et d'avoir une pensée émue pour leurs familles et leurs proches.

(*L'assemblée observe une minute de silence*).

Merci.

Remerciements et communications diverses

J'ai reçu les remerciements de la chorale des Voix Amies pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Cette subvention sera affectée au paiement du salaire de leur chef, Rafael Arias, il a d'ailleurs bien fait évoluer les Voix Amies. Je suis allé au concert qu'ils donnent tous les ans à l'église en décembre, c'était très bien.

L'association présente également ses vœux. Certes, nous sommes en février, mais nous ne nous sommes pas vus avant.

L'association FAVEC remercie pour l'attribution de la subvention accordée également pour 2021.

L'association LYMP'P.A.C.T. remercie pour l'attribution de la subvention pour l'année 2021. Cette subvention contribuera au financement du projet de prévention contre les malades vectorielles à tique.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Cusenier.

Adoption de l'ordre du jour

Vous avez tous reçu en temps et heure la convocation pour notre réunion de ce soir. Je vous demande donc d'adopter l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Vous également reçu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 qui vous a été adressé le 22 décembre.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Vous avez reçu les décisions prises par le Maire, ce sont toutes des renoncements à des droits de préemption. Ceci afin de ne pas se trouver toutes les deux semaines en commission d'urbanisme. Il n'y a rien de particulier.

J'ai ici une carafe d'un litre que je vais faire circuler.

C'était dans notre programme électoral, ceci afin de limiter les déchets et également de soulager le portefeuille des gens. En effet, quand on voit le rapport entre le litre d'eau de notre source de la Papeterie, donc celle que nous avons au robinet qui est excellente, et le prix de la bouteille d'eau dans n'importe quel supermarché, il y a une grosse différence.

Nous souhaitions donc faire des carafes avec, dessus, marqué « source de la papeterie - ville de Champagne ». J'en ai un modèle ici, que je vais vous faire passer.

Pour l'instant, 2 000 vont arriver pour la ville de Champagnole. On verra comment organiser la distribution. Il y a à peu près 4 300 ménages à Champagnole, cela ne devrait donc pas suffire. Nous en recommanderons, mais nous allons déjà distribuer les 2 000.

Ce sera donc la fin de la petite bouteille d'eau en plastique. Nous en mettrons également au restaurant municipal. C'est donc dans le cadre de la diminution des déchets et dans le but de soulager le portefeuille de nos concitoyens.

2 000 sont commandées pour la ville de Champagnole et comme c'est le syndicat de la source qui paie, il y en a également 2 000 pour le syndicat du Centre-Est et nous reprendrons ce dont nous aurons besoin par la suite.

Ces carafes sont fabriquées en France. La sérigraphie est faite à Chamblay, à côté de Dole. Elles n'ont donc pas fait trois fois le tour du monde. Rachel Brunsperger, de la ville, a fait le graphisme.

Avant que la question me soit posée, je vais vous indiquer ce que je sais concernant les événements de la nuit de samedi à dimanche.

Comme vous le savez, la salle dédiée aux jeunes dans l'ancienne école Hubert Reeve a été brûlée, ainsi que 11 véhicules sur le quartier des Pléiades, Avenue Voltaire, Ferry, etc. L'enquête est en bonne voie. Ne me demandez pas les noms, je ne les connais pas.

La gendarmerie a visionné tous les enregistrements de notre système de vidéoprotection qui leur a été bien utile. Ils étaient très contents de la bonne collaboration qu'il y a eue entre la police municipale et la gendarmerie, ainsi qu'avec le service de recherche départemental. Ceci a mobilisé énormément de monde dimanche matin, Annelise en premier lieu puisqu'elle était adjointe de permanence. Ensuite, David Dussouillez est également arrivé. Dans la matinée, j'ai rencontré les personnes de chez Bouquerod, ceux du quartier des Combettes, de Ferry, Voltaire, etc.

J'ai très bon espoir que les coupables soient interpellés rapidement. L'enquête a donc beaucoup avancé. C'est tout ce que je peux dire.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

| SERVICE | EMPLOI SUPPRIME | EMPLOI CREE |
|----------------------|--|--|
| RESSOURCES HUMAINES | Adjoint Principal de 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) au 28/02/2022 | Rédacteur Principal de 2 ^{nde} classe (35/35 ^{ème}) au 01/03/2022 |
| RESTAURANT MUNICIPAL | Agent de Maîtrise (35/35 ^{ème}) au 03/01/2022 | Adjoint Technique Principal de 1ère classe (35/35 ^{ème}) Contractuel au 03/01/2022 |

La commission Sécurité Personnel et Communication réunie le 9 février 2022 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées."

M. le Maire.- Pour les ressources humaines, c'est une de nos employées qui s'est présentée et qui a eu le concours.

Je rappelle que j'incite le personnel à aller passer les concours. Elle a fait l'effort d'y aller et elle est rédacteur principal 2^{ème} classe. Je l'en félicite. Ce n'est pas le premier niveau, c'est le deuxième. À partir de là, elle est nommée. Ce qui ne change rien dans l'ordre des choses aux RH ; elle ne passe pas cheffe des RH parce qu'elle aura le plus haut grade, cela reste Marlène.

M. Dussouillez.- Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

2. Débat sur la réforme de la protection sociale complémentaire

M. Dussouillez.- "L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application des dispositions de la Loi de transformation du 6 août 2019, prévoit, avant le 18 février 2022 et pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics, l'obligation d'organiser un débat devant leurs assemblées délibérantes, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

La Protection sociale complémentaire (PSC), comporte deux volets :

- un volet santé correspondant à la couverture de frais en maladie, maternité et accidents
- un volet prévoyance correspondant à la couverture contre les risques de perte de revenus liés aux arrêts maladie de plus de 3 mois, à l'invalidité ou au décès (pour les ayants droit).

Comme son nom l'indique, elle est complémentaire du régime obligatoire de la sécurité sociale.

La participation des employeurs territoriaux avant la réforme.

C'est un décret de 2011 (Décret n° 2011-1474) qui a fixé les conditions de participation des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Cette participation financière des collectivités est facultative.

Les collectivités territoriales qui souhaitent participer à la PSC de leurs agents peuvent le faire selon deux modalités au choix :

- La labellisation : La collectivité aide les agents qui souscrivent un contrat (assurances) ou un règlement (mutuelle) « à caractère solidaire » préalablement labellisé au niveau national, par l'Autorité de contrôle prudentiel. C'est ce qui est actuellement appliqué par la ville de Champagnole.

- La convention de participation. La collectivité définit le niveau de garantie qu'elle souhaite pour ses agents et met en concurrence les prestataires afin de sélectionner un contrat ou un règlement remplissant les conditions de solidarité du décret. Les agents qui adhèrent à ce contrat ou règlement bénéficient de la participation financière de la collectivité.

Chaque agent, comme tout assuré social, est libre de souscrire ou non à une complémentaire santé ou à une complémentaire prévoyance et libre de choisir la complémentaire de son choix.

Ce que prévoit la réforme.

L'Ordonnance de 2021 fixe le cadre général, mais plusieurs textes d'application sont attendus.

Les principes :

- Une participation obligatoire des employeurs territoriaux : à compter du 01/01/2025 pour la Prévoyance et du 01/01/2026 pour la santé
- Une participation à 50 % minimum sur la Santé et 20 % mini sur la Prévoyance, d'un montant de référence inconnu à ce jour, qui sera fixé par décret

- La définition d'un niveau de garantie minimum, comprenant la prise en charge totale ou partielle des frais de santé couverts par les régimes obligatoires.

Plusieurs modes de participation sont prévus pour les employeurs territoriaux :

- Des contrats collectifs en santé et en prévoyance avec adhésion obligatoire pour les agents, si un « accord majoritaire » le prévoit, accord qui doit être signé par des syndicats qui représentent au moins 50 % des voix des agents aux élections au Comité Technique de la collectivité.

- Des conventions de participation à adhésion facultative pour les agents. La participation aux contrats labellisés.

L'ordonnance prévoit l'obligation pour les collectivités d'organiser un débat sur la PSC, au sein leur assemblée délibérante d'ici le 18 février 2022, mais sans délibération, donc sans décision sur les futures modalités de participation."

Le décret n'étant pas sorti, nous ne pouvons pas nous prononcer sur des chiffres. Nous pouvons donc débattre, mais je ne sais finalement pas sur quoi.

Par contre, on peut rappeler la situation actuelle qui est opérée sur la ville de Champagnole pour la couverture santé. Celle-ci dépend de la composition de la famille. Vous avez le tableau à l'écran : si la composition est d'un adulte, c'est 14 € et tout ce qui suit derrière avec un adulte et un enfant, un adulte et deux enfants, un adulte et trois enfants. Après, on passe à deux adultes. On va de 14 € à 49 € pour le maximum.

Pour la prévoyance maintien de salaire, le montant forfaitaire est de 3,70 € pour le plafond fixé en 2012, qui est revalorisé sur le point d'indice, mais qui n'augmente pas beaucoup puisque nous sommes actuellement à 3,74 € par mois sur cette prévoyance.

Au niveau des agents de la ville, 70 agents et ayants droit sont concernés pour un total annuel de 17 639 € en 2021 sur des contrats labellisés.

La ville participe à la garantie prévoyance de 70 agents pour un montant total de 3 109,80 € en 2021. 52 agents ne bénéficient pas de ce dispositif parce que c'est leur volonté.

Nous pouvons débattre.

M. le Maire.- Il est compliqué de débattre sur quelque chose dont on n'a pas toutes les données.

C'est passé au comité technique et au SYDOM. Pour l'instant, nous pouvons juste présenter un état des lieux.

M. Tissot.- Cela rejoint ce qui a été mis en place pour les entreprises il y a quelques années.

M. Cuevas.- La différence, c'est que quand c'est arrivé dans les entreprises il y a quelques années, on avait les données.

M. Tissot.- Ce sera à compter du 1^{er} janvier 2025. Je pense donc que les modalités vont arriver.

Pour les entreprises, cela avait été beaucoup plus court, de 2 ans au maximum.

M. Dussouillez.- La date butoir étant 2025, on pourra décider de l'échelonnement dès que nous aurons les textes et les chiffres, et surtout dès que le décret sera sorti.

M. le Maire.- C'est 50 % minimum pour la santé, donc pour la mutuelle et 20 % minimum pour la prévoyance qui est l'assurance que les agents prennent en cas de maladie au-delà de 3 mois pour les titulaires concernant la prise en charge du salaire.

Attendons les décrets et nous verrons comment les mettre en place, sachant qu'il y a des agents qui sont sur la mutuelle de leur conjoint et il y en a qui n'ont pas de mutuelle.

M. Tissot.- C'est toujours assez compliqué à mettre en place, ceci pour l'avoir vécu à titre personnel.

M. le Maire.- Nous avons la chance d'avoir un adjoint qui a déjà vécu cette situation.

M. Tissot.- Je peux en effet vous aider.

M. Dussouillez.- On te demandera donc des conseils dès que le décret sera sorti.
Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?
Nous prenons acte que nous avons débattu.

M. le Maire.- Merci David.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Convention Carte Jeunes

Mme Martin.- "La ville de Champagnole est partenaire depuis plusieurs années du dispositif « Carte Avantages Jeunes ».

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, entre le Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.), la Région Bourgogne Franche-Comté et la Commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

Les coupons collectés sont transmis au C.R.I.J. et la Région effectue un remboursement de 5 € par coupon. Ce dispositif concerne presque 500 personnes par an.

Par ailleurs, l'entrée gratuite au musée archéologique est également consentie. À ce titre, la convention de partenariat doit être conclue avec le service Info Jeunes Jura, par délégation du C.R.I.J.

La commission Développement culturel réunie le 8 février 2022 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions avec la Région et le C.R.I.J. d'une part, avec Info Jeunes Jura d'autre part, dans le cadre du dispositif Carte Avantages Jeunes.

"Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

4. Attribution de subvention

Mme Martin.- "« La Mouette Qui Rit » est une nouvelle association champagnolaise qui a mis en place un atelier d'expression théâtrale pour les enfants de 8 à 11 ans.

L'activité affiche complet et une dizaine d'enfants sont accueillis.

Pour cette première année, et après avis favorable de la commission Développement Culturel réunie le 8 février dernier, il est proposé d'attribuer une subvention de 180 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention à l'association « La Mouette Qui Rit ».

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Cette association date de septembre dernier, on l'accueille dans les locaux de l'école de musique.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

Nous passons à la quatrième commission qui sera ce soir le plus gros dossier.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

5. Attribution de subventions aux associations

Mme Bailly.- "La commission des Affaires Sportives s'est réunie le 3 février 2022 afin d'étudier les dossiers de subventions aux associations.

Clubs de compétition :

Pour rappel, les associations doivent fournir un dossier complet avec des éléments financiers (bilan et budget prévisionnel, avoirs en banque), des éléments sportifs, nombre de licenciés, niveau pratiqué, éducateurs diplômés, l'animation pour la ville, etc... En fonction des critères, les subventions proposées sont les suivantes :

| | Subvention totale pour 2022 |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Amicale Boule Champagnolaise | 342.13 € |
| Archers du Mont Rivel | 907.78 € |
| Association Cycliste Champagnolaise | 1 319.10 € |
| Basket Club Champagnole | 7 500.00 € |
| Carreau Champagnolais | 474.56 € |
| Champa'Bad | 1 119.00 € |
| Champagnole Handball | 3 218.45 € |
| Escrime | 1 110.77 € |
| Entente Jura Centre Athlétisme | 4 487.09 € |
| Gym Passion | 664.50 € |
| Judo Club Champagnolais | 4 299.66 € |
| Tennis Club | 3 007.69 € |
| Tir Sportif | 333.28 € |
| Twirling Club les Campanelles | 372.03 € |

Il est rappelé que pour les associations Champagnole Rugby et Football Club Champagnole, de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avaient été établies pour l'année 2021, conventions renouvelables deux fois. Elles demeurent donc valables pour 2022, avec des montants de 30 012.59 € pour le rugby et 37 155.55 € pour le football.

Clubs de loisirs :

Il est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention de 150 €, montant identique à l'an dernier :

| | Subvention totale pour 2022 |
|--------------------|-----------------------------|
| Argonautes du Jura | 150.00 € |
| Aikido | 150.00 € |
| Retraite Sportive | 150.00 € |
| Club Rando | 150.00 € |
| TOTAL | 600.00 € |

Attribution de subventions exceptionnelles :

Il s'agit de subventions aux associations pour l'organisation des manifestations suivantes :

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville
= 400 euros.
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation des Masters de Pétanque (à la fin de l'été)
= 250 euros.
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville (en général en mars)
= 400 euros.
- Joyeuse Pétanque: dans le cadre de l'organisation du concours (le lundi de la fête foraine)
= 400 euros.
- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre du Grand Prix cycliste de la Ville (qui cette année aura lieu le vendredi 10 juin)
= 1 400 euros.
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre
= 100 euros par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Twirling Club les Campanelles : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre
= 100 euros par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Jurazimut : pour l'organisation du raid multisports, qui aura lieu le 22 mai 2022. À noter que des animations et activités gratuites, encadrées et ouvertes à tous auront lieu le samedi après-midi.
= 2 000 euros
- Entente Jura Centre Athlétisme : pour l'organisation du Marathon-Relais le 3 septembre 2022 = 400 euros.

Le versement de ces subventions exceptionnelles sera effectué sous réserve de la tenue des manifestations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les subventions aux associations sportives selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions sur les clubs de compétition ?

Mme Delacroix.- Il y a des grosses variations. Quelle est la raison ?

Mme Girod.- Habituellement, on avait la référence 2021.

Mme Bailly.- Oui, en effet.

En général, les sports de boules ont perdu pas mal d'adhérents, ils perdent donc sur l'aspect financier, la gym également ainsi que le Bad suite à une baisse d'effectif et à une baisse de leur budget prévisionnel (divisé par 3).

Les autres clubs se tiennent à peu près.

Pour le judo, il y a quelques adhérents en moins. Avec la pandémie, j'imagine qu'il était un peu plus compliqué de trouver des adhérents dans un sport de combat. Il s'agit d'un club très dynamique qui a de bons résultats. La commission a donc décidé de ne pas trop les pénaliser.

Pour les clubs de loisirs, il est proposé une subvention de 150 € qui n'a pas bougé par rapport aux années précédentes.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

M. le Maire.- Les subventions aux clubs sont parfois liées aux subventions données par le Département, c'est le cas du basket entre autres. Le Département donne une subvention suivant le niveau où jouent les équipes en championnat et suivant le sport puisqu'il y a certains sports qui coûtent beaucoup plus cher au niveau régional, comment le foot ou le rugby par rapport au basket ou au handball. Ceci a donc été vu par le Département et c'est pour cela que nous ajustons nos subventions aux montants que le Département va donner.

M. Pernot.- Il faut signaler que Champagnole fait des efforts plus que substantiels au regard des subventions attribuées au football et au rugby. La ville n'a donc pas attendu que le Département augmente ses seuils pour attribuer des subventions très hautes puisqu'à ce jour, le Département n'est pas au niveau de la ville, en termes de subventions, sur ces deux clubs. Ce qui est le cas pour les autres clubs.

La règle, c'est que le Département met au moins autant que la ville. Ce qui veut dire que la ville peut mettre beaucoup plus.

Je salue donc le fait que Champagnole – et il faut le faire savoir aux présidents de clubs – attribue des subventions plus importantes que celles du Département.

Messieurs les Présidents, vous pouvez remercier le Conseil municipal et le Maire pour leur forte implication à vos côtés pour mener à bien vos missions qui sont de première importance, chacun s'accorde à le dire et les subventions versées le prouvent.

Le Département fait bien évidemment un effort par rapport au niveau que vous atteignez puisque, pour ces deux clubs, c'est le niveau de l'équipe 1^{ère} qui conditionne la subvention sous réserve que la ville mette au moins autant que le Département.

Il y a encore des marges de progression pour le Département ; vous pouvez donc monter vos niveaux. Courage !

M. le Maire.- Cela pourrait très bien arriver avec le basket puisqu'elles sont premières.

M. Grenier.- Est-ce que cela fonctionne pour les équipes 2 ?

M. Pernot.- Oui et les féminines.

M. Binda.- Chaque fois qu'on a un match ou des réceptions, on remercie toujours la ville et le Conseil Départemental pour les subventions que nous obtenons. Lorsqu'on voit ce qu'ont les clubs dans les autres villes qui sont plus grosses que nous, nous n'avons pas à nous plaindre.

M. le Maire.- Merci.

Est-ce que le président du foot pense la même chose ?

M. Grenier.- Oui, tout à fait. Je vous remercie également.

M. Pernot.- Il faut éviter la notion de conflit d'intérêts.

Mme Bailly.- Sur les subventions, mais également sur les structures des aires de jeux. Les autres clubs nous les envient également.

M. le Maire.- La Plaine de jeux nous est envoyée par tout le foot régional. Le président du rugby et le président du foot ne participeront pas au vote. Comme mon fils est président d'une association, je ne participerai pas au vote.

Mme Delacroix.- Moi également car je fais partie du bureau.

M. le Maire.- D'autres sont-ils concernés ? (*Néant*).

Mme Bailly.- Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

6. Présentation du projet de construction d'une salle de sports

Mme Bailly.- "La Ville de Champagnole, maître d'ouvrage, a engagé les études pour la construction d'une nouvelle salle de sports sur le site des Louataux.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture B2R.

Les principes de construction sont les suivants :

- Fondations par pieux ancrés en profondeur
- Charpente bois lamellé-collé
- Habillage extérieur en bardage bois
- Gradins bois 300 places
- Couverture bac acier avec pente, bardage métallique
- Éclairage par projecteurs leds
- Chauffage par panneaux rayonnants
- Sol sportif type Pulastic

Le projet sera présenté en séance : implantation, architecture, configuration intérieure, budget prévisionnel, échéancier."

(*Présentation du plan de situation et de différents plans et vues de la salle de sports*).

M. le Maire.- J'ai rencontré le président qui a monté le club de tennis pour lequel ces terrains avaient été faits et il n'y a pas d'ambiguïté.

Mme Bailly.- Nous essaierons de mettre le plus souvent possible le handball dans cette salle, le basket à Léo Lagrange et le Bad à Galfione.

Comme le collège y aura accès, le Département aide financièrement.

Des rangements sont prévus pour le collège et pour le hand principalement.

Une tribune de 300 places est prévue, ainsi que des vestiaires hommes et femmes, arbitres hommes et femmes et un petit club house pour le hand.

M. le Maire.- Ce projet a été initié suite à une discussion avec Clément, sachant que la salle des Louataux, qui date de 1974 ou 1975, est en mauvais état. Elle sert au collège, mais il n'est plus possible d'y faire des compétitions. Pour cela, nous n'avons que deux salles : Léo Lagrange

et Galfione qui était au départ une salle d'entraînement, sachant qu'il n'y a pas de gradins, que le terrain de handball vient à ras des murs. On manquait donc d'une deuxième salle de compétition.

Lorsque nous avons rencontré l'architecte - sachant que j'ai tout de même joué un certain nombre d'années au basket (14 ans) et que j'ai entraîné durant 26 ans, ce qui fait 40 ans à errer dans différentes salles de sports -, je tenais à ce que nous ayons certains aménagements. Par exemple, quand on est dans les vestiaires, qu'on ne soit pas vu de l'intérieur de la salle. Ainsi qu'un hall d'accueil avec un coin bar puisqu'il faut que les clubs vivent.

Il y a le club house du handball et, à côté, trois rangements pour d'autres clubs parce qu'il est bien évident qu'il n'y aura pas que le handball. Ces petits rangements font tout de même 15 m².

Le sol sera tracé pour l'utilisation du collège. On ne mettra pas de parquet afin que ce ne soit pas trop fragile, mais ce sera cependant un sol de qualité.

Le rangement du collège a été vu avec les profs. Il servira au matériel de gymnastique.

Ce terrain est aux normes, contrairement à Léo Lagrange qui est aux normes à minima au niveau handball, avec des places réservées aux handicapés en bas des tribunes.

Le parking peut sembler petit, mais il y a à côté celui du collège, ainsi que celui de l'ancienne salle des Louataux sachant qu'il n'y a plus de compétitions le soir. Ce sont des parkings qui ne sont pas occupés aux mêmes heures. Il n'était donc pas utile de faire un grand parking autour de cette salle alors que quand cette salle sera utilisée pour une compétition le soir, il n'y aura pas beaucoup de monde au collège et personne dans la vieille salle des Louataux. Si nous mutualisons tous les parkings, il y en a assez. On refait donc un parking plus proche pour que ceux qui viennent aux entraînements ne soient pas obligés de se garer à 50 ou 100 mètres.

Dans l'ancien Louataux que l'on va conserver se feront certains sports de tirs, entre autres, qui ne viendront donc jamais ici, par exemple le tir au pistolet, à l'arc, les entraînements du Twirling, en précisant que les deux salles ne seront pas chauffées simultanément.

Les façades seront en bois. Il y aura un appel d'offres. C'est un concept réalisé par le bureau d'études que nous avons choisi. Ce ne sera pas du bois AOC du Jura, pour lequel nous avons d'autres projets.

Mme Bailly.- Nous ne voulions pas de toits plats.

M. Grenier.- Il n'y a pas de panneaux solaires ?

M. le Maire.- Il y en aura. Ils ne figurent pas sur ces plans, mais il y en aura car c'est une exigence de la Région pour obtenir des subventions.

M. Tissot.- Le chauffage ?

M. le Maire.- Pour le chauffage, nous sommes en réflexion avec le Président. Au prix du gaz, si nous pouvions avoir une solution alternative, ce serait bien. Le Président vous en dira plus que moi.

C'est un projet dont le coût financier est de 3,6 millions d'euros.

Pour comparaison, Galfione avait coûté 7 millions de francs. Ce qui fait un peu plus d'un million d'euros, sachant qu'il y a 20 ans. La Région avait donné 3 millions de francs.

Qu'on ne me dise pas que le coût de la vie n'augmente pas !

M. Tissot.- La plus-value sur le fait de mettre des panneaux est intéressante.

M. le Maire.- On va mettre des Leds pour l'éclairage, ce qui diminuera aussi l'électricité consommée.

Le permis de construire est en cours d'instruction. On ne l'a pas présenté au Conseil avant parce qu'il y avait d'autres dossiers et il y en a encore d'autres qui arrivent. Je ne voulais pas que cela paraisse dans la presse avant que nous en parlions en Conseil municipal.

Printemps 2022 : appel d'offres, analyse et choix des entreprises. On ne commencera pas les travaux avant l'automne. Courant de l'automne auront lieu les terrassements, etc.

La durée des travaux est de 18 mois. Livraison prévue à l'été 2024. Ce qui signifie que ce sera sur deux exercices budgétaires, voire trois. Nous ferons une DM en 2022, sachant que nous n'avons encore rien mis au budget.

Je vous rappelle que nous avons déjà mis un peu d'argent de côté. On a mis un coup 328 000 €, un autre coup 200 000 € et il y a également 200 000 € dans un budget annexe. Ce qui fait 700 000 €, en gros, et nous verrons, au compte administratif, si nous pourrons remettre quelque chose ou pas.

Nous avons été accordée une subvention de 450 000 € par la Région sous réserve que nous obtenions un certain niveau de qualité environnementale. C'est pour cette raison qu'il y aura des panneaux photovoltaïques sur le toit.

Comme ce sera également la salle du collège qui en sera le principal utilisateur, nous en avons déjà discuté avec Clément et le Département sera forcément sollicité.

J'ai rencontré il y a peu de temps le sous-préfet, sachant que nous l'avons mis dans la liste des travaux pour lesquels nous avons demandé des crédits de DETR. J'ai indiqué que nous n'avions pas besoin de DETR en 2022 là-dessus. Sur un tel projet, en ne demandant que 20 %, cela fait tout de même plus de 700 000 € de l'Etat.

Nous n'aurons pas besoin de crédits de la Région, du Département ou de l'Etat. Nous aurons juste besoin d'autorisations d'autofinancement pour commencer les travaux. Par contre, il faudra que les subventions tombent sur 2023-2024. J'ai donc demandé au sous-préfet d'inscrire en DETR la moitié de la subvention, soit 10 % du projet, en 2023 et 10 % du projet en 2024, sachant qu'on demandera peut-être tout d'un coup mais avec un phasage.

Nous avons donc organisé le financement de cette salle de sports. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant.

Quant au chauffage, nous venons de recevoir des factures de gaz :

L'Oppidum, en janvier, a coûté 8 000 €, c'était la moitié à peu près l'an dernier,

L'école de musique et le bâtiment d'à côté ont coûté, au mois de janvier, 7 500 €.

Il faut donc que nous réfléchissions globalement à nos systèmes de chauffage, ceci en collaboration avec la communauté de communes.

M. Pernot.- Vous savez que nous avons initié une réflexion autour d'un projet de chauffage au bois. Un premier travail a été réalisé, il y a quelques années, avec l'identification de la ressource. Nous avons ainsi eu des garanties sur le fait que nous disposions d'un patrimoine forestier en capacité de nous fournir suffisamment de produit pour envisager le développement d'une énergie-bois sur le territoire de la communauté de communes.

Il y a déjà des communes qui se sont engagées dans cette démarche, comme Censeau. Et nous avons, sur le secteur de Champagnole, un site qui est assez intéressant parce qu'il regroupe la piscine et le collège, qui sont de gros consommateurs, ainsi qu'une salle de sports que l'on pourra envisager comme étant un trio sur lequel nous pourrions travailler la mise en place d'une chaufferie-bois.

On a ici cette deuxième salle qui vient se joindre à cela, plus le chauffage plus résiduel du secteur de la Plaine de jeux. Il semble intéressant de s'engager dans cette démarche, justement avec un exemple fort, même s'il est toujours plus compliqué de travailler avec des projets très ambitieux plutôt que de commencer par un petit projet.

Après avoir identifié la réserve de bois comme étant suffisante pour nous fournir, nous avons embauché dernièrement, en collaboration avec une entreprise du territoire, un jeune homme qui est venu collaborer avec nous pour travailler sur les choix technologiques. Normalement, nous devrions être en situation de proposer rapidement, probablement en juin, une solution technique qui permette de rassurer tout le monde.

Il faut en effet rassurer le Département concernant le collège, il faut rassurer la communauté de communes concernant la piscine et il faut rassurer le maire de Champagnole pour

les salles de sports, tout cela dans un projet économique qui doit tenir le choc par rapport aux concurrences des autres énergies, de l'énergie fossile en particulier.

Tout cela devrait contribuer à la mise en place d'un projet structurant sur l'ensemble du territoire de sorte que nous puissions travailler avec l'ensemble des communes qui décideraient d'utiliser l'énergie du bois pour leurs lieux publics. Ceci sera soumis à votre réflexion dès lors que nous pourrons mettre des chiffres noir sur blanc, mais tout laisse à penser dès à présent, puisque nous avons déjà eu des réunions de travail sur le sujet, que nous devrions être dans un schéma favorable.

Pourquoi favorable ? Sachant qu'il ne faut pas se leurrer sur les réalités économiques. C'est déjà parce que ce sont des approches qui sont subventionnées, ce qui est relativement intéressant. Nous allons profiter des mannes étatiques et autres pour conforter la mise en place de cette énergie bois.

Ensuite, ce qui est intéressant, c'est que l'on peut travailler avec les maires puisque ce sont les maires qui seront les fournisseurs de demain, les maires qui sont communes forestières.

À partir de là, nous avons deux éléments intéressants. Normalement, nous devrions avoir l'outil dans des conditions économiques sympathiques de par le fait que nous sommes encouragés à partir dans cette démarche *via* les subventions. Ensuite, si on arrive à trouver un accord avec l'ensemble des communes forestières de notre territoire, nous aurons une énergie sur laquelle nous pourrons contractualiser en ayant un étalement dans le temps qui nous permette de voir les choses, c'est-à-dire sans subir les à-coups que l'on peut vivre avec les énergies fossiles.

Et comme j'aime à le dire, j'aime mieux faire travailler les bûcherons jurassiens que de donner de l'argent au Qatar, même si je n'ai rien contre le Qatar ; chacun ses priorités.

Tout cela devrait donc être mis en place très prochainement.

Concernant les montages de subvention, j'ai des inquiétudes au niveau du Département et surtout de la ComCom par rapport aux subventions de l'Etat. En effet, le rapport de la Cour des comptes au sujet duquel nous avons entendu dernièrement Monsieur Moscovici à la radio n'est pas très rassurant. J'ose donc espérer que les mannes financières dont bénéficiait l'Etat local, c'est-à-dire les services de préfecture, se perpétuent dans l'avenir. Mais au regard du niveau d'endettement de notre pays, puisque la dette devient abyssale, je pense que nous devons être prudents sur la question. Et si je peux me permettre un petit conseil : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Je vais d'ailleurs agir ainsi avec la ComCom. Je pensais en effet étaler des propositions dans le temps, mais le discours de Monsieur Moscovici n'a pas été rassurant du tout.

À mon avis, les candidats à la présidentielle vont détourner le problème pour ne pas avoir à donner des réponses franches, mais je crains tout de même que ce soit sérieusement compliqué au-delà de 2023.

M. le Maire.- Eh bien nous irons chercher cela en 2023.

M. Pernot.- Il faut en effet figer dès à présent les enveloppes 2023.

M. le Maire.- Sur un projet d'une telle envergure dont nous avons besoin, l'ancienne salle étant vraiment en mauvais état, même si nous avons un peu moins qu'escompté, ce n'est pas non plus une catastrophe. Cela représente 20 %.

Notre budget étant contraint, si on fait quelque chose, on ne fera pas autre chose. On ne va pas non plus emprunter plus que de raison.

Mais on a toujours dit que le « quoiqu'il en coûtera » coûterait cher au bout du bout.

M. Pernot.- Nous en avons la preuve aujourd'hui.

M. le Maire.- Mais ce n'est pas ce qui va nous arrêter. La part de chacun augmentera un peu.

M. Pernot.- Au niveau du Département, nous sommes en train de reprendre cette problématique des salles de sports à proximité des collèges pour voir comment nous pouvons, sous réserve d'avoir une préférence d'utilisation pendant le temps scolaire, abonder fortement sur ces projets. Ce sera le cas et c'est juste puisqu'à la limite, sur le temps disponible, si on part sur le temps scolaire, c'est un tiers, le temps municipal est d'un tiers, la nuit est d'un tiers, le tout étant de savoir comme se partage la nuit. Là, nous trouverons toujours un accord.

Je pense donc que nous pourrons envisager des subventions à cette hauteur. Cela reste indéterminé, mais le Département doit accompagner bon nombre de communes pour continuer à doter les enfants d'équipements sportifs dignes de ce nom sur pratiquement l'ensemble du territoire.

Champagnole, avec ce projet-là, rentre donc absolument dans les plans du Département.

M. le Maire.- Il vaut mieux passer les premiers parce que, comme tu l'as dit, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

M. Pernot.- Le Département ayant géré la situation de la crise avec sérieux et rigueur, cela lui permet d'envisager l'avenir sereinement.

M. le Maire.- Clément parlait du chauffage et il se trouve que je participe également à la commission qui parle de cette unité de chauffage. À l'été 2024, si tout va bien, nous aurions la livraison de notre salle de sports et la livraison estimée de la biomasse est à l'été 2024. C'est ce qu'il faut viser.

Nous attendons vos questions.

M. Vuillermoz.- Ce gymnase sera-t-il principalement dédié au handball ?

M. le Maire.- Non, pas uniquement.

M. Vuillermoz.- Où est-ce qu'ils s'entraînent actuellement et combien y a-t-il de licenciés ?

Mme Bailly.- Ils s'entraînent principalement à Léo Lagrange et un peu à Galfione. Le hand a 83 licenciés.

M. le Maire.- On dit que c'est principalement handball parce que s'il y a un club-house, ce sera celui du handball. Mettre plusieurs associations dans un même club-house ne fonctionne pas.

Le basket compte 150 licenciés ou quelque chose comme cela, et aura des équipes en plus l'an prochain. Mais Arielle fait une réunion tous les ans, avec sa commission et les présidents d'association, et ce n'est pas limitatif.

Ce que je ne veux pas dans cette salle, ce sont des lancers. Certains nous ont déjà abîmé un sol, sali tout un pan de mur. Certaines pratiques n'auront donc pas cours dans ce gymnase.

M. Bonjour.- Sur le site, il y a aussi l'ancien club-house du tennis. Est-ce qu'il est démolie dans ce projet ?

M. le Maire.- Oui. L'ancien président voulait récupérer quelques éléments de structure, sachant qu'ils se sont déjà fait voler un escalier. Tout cela est en très mauvais état. Sa démolition fait partie des travaux qui seront faits à l'automne.

Nous avons fait des sondages car le sol repose, par endroits, sur du remblai de mauvaise qualité. Les fondations de ce bâtiment tiennent donc compte du sol et il n'y aura pas de souci au niveau stabilité. La salle ne rencontrera pas les mêmes problèmes que les terrains de tennis.

C'est comme le sol de l'ancien terrain de foot, le champ de caravanes, à qui je dédie une autre destinée rapidement. La commission développement durable va bientôt se réunir et elle en décidera.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Si le chemin d'accès a l'air tordu sur le plan, c'est parce qu'on ne doit pas dépasser la pente de 5 % pour les personnes à mobilité réduite.

Il s'agissait d'une présentation. Il est bien évident que les marchés de travaux passeront en conseil. La DM passera ici également pour le financement.

7. Présentation du projet de construction d'une tribune

Mme Bailly.- "La Ville de Champagnole, maître d'ouvrage, a engagé les études pour la construction d'une tribune couverte de 300 places, en bordure du terrain principal du complexe sportif des Louataux.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Pack Ingénierie.

Le projet sera présenté en séance : implantation, architecture, budget prévisionnel, échéancier."

(*Présentation du plan de la tribune*).

La plaine de jeux a été mise en service fin 2013 et inaugurée en 2014. Je vous rappelle qu'elle était prévue pour des entraînements.

M. Pernot.- A la demande des présidents.

Mme Bailly.- Mais il est vrai que les jeunes ont joué sur le gazon en synthétique et, de fil en aiguille, les équipes 1 et 2 ont aussi joué là en délaissant Léo Lagrange qui a pris d'autres projets sur ses terrains.

La tribune a été détruite et nous en refaisons une pour cette plaine de jeux.

Vous voyez que c'est au bord de la route. Ce qui veut dire que des questions vont se poser parce que le club d'athlétisme demandait des couloirs supplémentaires pour leur piste, ce qui ne sera plus possible.

M. le Maire.- Certains demandent des pistes supplémentaires pour faire des compétitions alors que le stade de Poligny, avec six couloirs, est sous-utilisé. Nous n'allons pas en faire un deuxième à 20 km, ce serait complètement ridicule. Ce serait jeter l'argent par les fenêtres.

Le jour où le stade de Poligny, avec ses six couloirs, sera complètement saturé, Champagnole verra peut-être pour pousser un peu sa tribune, sachant qu'à ce moment-là, elle aura déjà de l'âge.

Mme Bailly.- Il n'y a pas que le club d'athlétisme qui le réclamait, il y avait aussi les profs.

M. le Maire.- C'est facile quand c'est avec l'argent des autres !

M. Binda.- Qu'est-ce que c'est, le petit bâtiment d'à côté ?

Mme Bailly.- C'est une buvette.

M. le Maire.- Nous avons eu des difficultés avec l'architecte pour que les pieds de la structure soient à l'arrière et ne gênent pas. Il est arrivé plusieurs fois avec des projets où les pieds de soutien de la toiture gênaient les deux derniers rangs.

Quand on fait une tribune comme cela, on ne la fait pas pour 5 ans mais pour 50 ans.

Quand on est sur de la rénovation, on ne fait pas toujours ce que l'on veut. Je connais des salles de sports qui ont des poteaux qui gênent un peu parce que c'est de la rénovation. Mais là, comme on part sur quelque chose de neuf, il faut que ce soit bien fait.

La buvette qui se trouve à côté est un système de conteneur, ce qui évitera les petits rajouts que peuvent faire certains clubs.

Je ne voulais pas y mettre trop d'argent étant donné qu'il y a déjà des vestiaires. On avait aussi prévu un autre local, de l'autre côté, pour faire du rangement. On s'est finalement rendu compte que le foot ne manquait pas de rangements. On a donc juste laissé ce conteneur habillé qui est chauffé, etc., donc un conteneur-buvette.

Il y a des places « handicapés », il sera donc aux normes.

Y a-t-il des questions ?

M. Tissot.- Quand débuteront les travaux ?

Mme Bailly.- Cet été.

M. le Maire.- J'aurais voulu que ce soit fini cet automne, mais c'est trop juste. Sachant que nous n'avons pas le permis de construire qui demande des mois d'instruction, comme tous les bâtiments recevant du public avec toutes les normes de sécurité. Ils doivent veiller à ce que nous ayons bien prévu toutes les normes « handicapés », etc. Il y en a donc pour un petit moment d'instruction.

M. Cusenier.- Est-ce que cela a été chiffré ?

M. le Maire.- Oui : 351 000 €, sachant que c'est pour 50 ans.

C'est au budget qui a été voté le 7 décembre.

Le parking pourra être agrandi puisqu'il y a de la place sur le côté, si jamais le club monte en D2.

Pour les assises, ce sera du bois et pas du béton qui est trop froid en hiver. Et les petites assises en plastique ne nous conviennent pas, on y est mal assis. Ce sera comme aux aciéries, avec la planche en bois vissée sur le béton où chacun peut prendre la place dont il a besoin.

Nous avons fait une demande de DETR sur 2022.

La simulation que vous avez à l'écran n'est pas très belle. Ce sera plus beau.

Mme Delacroix.- On dirait que cela a déjà vécu.

M. le Maire.- S'il n'y a pas d'autres questions, on clôt le chapitre.

Il y a un projet qui est terminé mais qu'on ne vous présentera pas maintenant, c'est le pumprack que l'on veut déjà passer au Conseil municipal des enfants, en espérant qu'ils ne nous l'amenderont pas trop !

Mme David-Rousseau.- Un petit peu.

M. le Maire.- Lorsqu'on demande trop, on peut ne rien avoir.

Le pumprack fera très certainement l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil municipal parce que je vous rappelle qu'il est au budget. Nous allons d'ailleurs changer le plan de financement dans un point suivant de l'ordre du jour.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

8. Lotissement Sur Valières : vente de terrain

M. le Maire.- Un terrain avait été attribué et il faut annuler la vente à la SARL Immojura Construction et le réattribuer à Monsieur et Madame Dayet Joel. Cela avait été réservé par Immojura Construction et c'est celui qui achète la maison qui achète le terrain en même temps, ce qui est une pratique courante chez un constructeur.

"Suite à la viabilisation du lotissement « Sur Valières », il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

| N° Lot | Surface | Acquéreurs | Prix HT m ² | Prix TTC |
|--------|--------------------|----------------------|------------------------|-------------|
| 22 | 802 m ² | M. et Mme DAYET Joël | 35.00 € | 32 386.10 € |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires.

Annulation

Par délibération en date du 21 novembre 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la cession du lot n° 22 du lotissement « Sur Valières » à la SARL Immojura Construction.

Or, ce dernier a fait part récemment de sa décision de renonciation à ce projet.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prononcer l'annulation de la délibération ayant approuvé la cession. Il convient également d'approuver le remboursement de l'acompte versé."

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Vente de garage

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant, issu de la copropriété « Place de l'Amitié n° 3 » :

| Lot | Acquéreurs | Montant HT |
|------|----------------------------|-------------|
| 10 c | SCI AME (PRIMUS Catherine) | 12 000.00 € |

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est conforme à l'évaluation du service des Domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

M. Grenier.- Est-ce une société qui l'achète ?

M. le Maire.- C'est une SCI, la SCI Primus Catherine.

Il y a des SCI qui ont des logements rue des Jeux et là, c'est pour un complément d'un logement qui est rue Clémenceau. On vérifie que les gens aient des logements dans le secteur, même si ce sont des SCI, plutôt que de vendre à des investisseurs parce que nous avons beaucoup d'investisseurs qui voudraient en acheter. On prend notre temps afin de les vendre correctement.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

10. Convention avec Alcome pour la réduction des mégots dans l'espace public

M. le Maire.- C'est ce qu'on appelle dans le milieu des déchets la REP-mégots. REP pour : responsabilité élargie du producteur.

"64 milliards de cigarettes sont consommées chaque année en France et 12 % sont mal jetées, ce qui représente au total 7,7 milliards de mégots qui finissent au sol dans l'espace public.

Face à ce constat, l'éco-organisme ALCOME a été agréé par les pouvoirs publics le 10 août 2021 pour mettre en œuvre la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des produits du tabac. Il s'agit d'une structure créée par les principaux fabricants de produits du tabac et de filtres, dans un objectif de réduction des mégots sur la voie publique.

ALCOME compte notamment déployer ses actions par des opérations de sensibilisation nationales et locales (en s'appuyant sur le maillage territorial des buralistes), la mise à disposition de dispositifs de collectes adaptés (distribution de cendriers de poche et mise à disposition de cendriers de rue) et un soutien financier au nettoyage et à la collecte des mégots (selon le barème défini par les pouvoirs publics, à savoir 1,08 €/habitant/an pour les communes de 5 000 à 50 000 habitants). Ce soutien vise les collectivités territoriales chargées d'assurer la salubrité publique dès lors qu'elles ont signé le contrat-type proposé par ALCOME.

Afin de permettre à la commune de bénéficier sans tarder des soutiens proposés par ALCOME et au regard des dispositions du contrat-type présenté, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat-type proposé par l'éco-organisme ALCOME ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier."

Ce n'est pas pour faire des cigarettes neuves avec les mégots, comme on pourrait le penser avec CITEO qui prend certaines PEHD pour refaire du plastique. Il y a également d'autres REP de mises en place, il y a ce qu'on appelle les DEEE pour tout ce qui est électronique, électrique et équipement. Il y a aussi la REP meubles, avec une benne dédiée à la déchèterie qui part pour refaire du panneau.

Je suis fumeur, mais je ne fais pas partie de ceux qui jettent leurs mégots sur la voie publique ou dans l'espace public. Je ne dis pas que je ne l'ai jamais fait, mais maintenant j'en ai pris conscience.

Un mégot jeté dans une grille peut finir dans l'Ain et il peut aller loin. Il ne faut donc surtout pas jeter les mégots dans les grilles.

Ensuite, c'est aux collectivités de ramasser les mégots qui traînent par terre par balayage. C'est pour cela que les pouvoirs publics ont décidé que cela devait être les metteurs sur le marché, comme pour l'électronique, comme pour les ampoules, etc., qui devaient payer pour la collecte de ces déchets - puisque c'est un déchet - et aider les collectivités à ramasser.

Il est vrai que c'est un peu compliqué dans certaines communes puisqu'il faut qu'il y ait des trottoirs, qu'il y ait un service de voirie, etc. Certaines ont trouvé une solution, sachant que le SYDOM donne des petits cendriers de poche aux maires qui en veulent. Il y en a une qui m'en a demandé 12 parce qu'elle avait 12 fumeurs dans sa commune. Il s'agit de Madame le Maire de La Latette.

À Champagnole, nous allons toucher 1,8 € par habitant pour nous aider à nettoyer l'espace public. Ce qui vaut tout de même le coup. On nous parle également d'amener des cendriers sur l'espace public et c'est ce qu'on peut déjà voir dans certaines communes, avec des corbeilles de rue ayant un système de mégotier intégré.

Nous avons bien des mégotiers dans la grande rue et je pense que si la ville ne les vide pas, ce ne sont pas les tenants des bistrots qui le feront.

Cela nous servira donc également à améliorer notre réseau de cendriers dans la ville et à payer une partie du nettoyage de nos voiries, principalement où il y a des trottoirs puisque là, tout est canalisé et la balayeuse peut ramasser.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

C'est une bonne initiative qui nous amène un peu de crédits pour nettoyer l'espace public.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11. Projet de pumptrack : modification du plan de financement

M. le Maire. - "Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement et les demandes de subventions de toute une série de projets dont celui de l'aménagement d'une piste de pumptrack.

Le financement prévisionnel était alors le suivant :

Montant total de l'opération : 99 620,00 € H.T.

État D.E.T.R. : 25 %

Département : 25 %

Communauté de Communes : 25 %

Ville : 25 %

Or, suite à une récente rencontre avec le représentant de Jeunesse et Sports, il est possible d'obtenir une subvention à hauteur de 50 % de l'Agence Nationale du Sport (État).

Par conséquent, et en considérant que le montant des subventions ne peut excéder 80 %, il convient de modifier le plan de financement de la façon suivante :

Montant total de l'opération : 99 620,00 € H.T.

Agence Nationale du Sport : 50 %

Département : 15 %

Communauté de Communes : 15 %

Ville : 20 %"

20 % pour la ville de Champagnole parce qu'on n'a pas le droit de se faire financer à plus de 80 %, c'est une règle de comptabilité publique.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

12. Approbation du PEDT (Projet Educatif Territorial)

M. Grenier.- "Le Projet Éducatif Territorial fait l'objet d'une convention entre l'Inspection d'Académie, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Champagnole afin de définir les obligations propres à chacune des parties.

Il s'agit de garantir une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant : scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Un état des lieux a été effectué et des objectifs ont été définis pour chaque site concerné, à savoir les quatre écoles primaires publiques et le centre de loisirs.

Les aspects suivants sont abordés : horaires d'accueil, taux d'encadrement des enfants, ressources nécessaires, types d'activités, etc.

Une annexe spécifique « Plan mercredi » est également établie.

Vous trouverez ci-joints les documents afférents. La commission Vie Scolaire et Périscolaire a émis un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 31 janvier 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Si vous n'avez pas de question, je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

13. Avenant au bail de la Gendarmerie

M. Tissot.- Le renouvellement du bail de la gendarmerie se fait automatiquement.

"Le bâtiment communal situé 1 bis avenue Jean Jaurès à Champagnole abrite la caserne de gendarmerie ; cela comprend les locaux de service et des logements.

Le bail actuel nécessite une révision du loyer.

Le loyer annuel est porté à compter du 1^{er} octobre 2021 à la somme de 80 124,00 € (contre 74 756 € dans le bail de 2018).

Toutes les autres dispositions du bail initial demeurent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant au bail concernant la Gendarmerie et de bien vouloir autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Vous comprenez pourquoi je ne suis pas pressé que la gendarmerie quitte ce lieu.

M. Pernot.- Cela va rapidement devenir d'actualité puisque je présenterai, lors du prochain Conseil communautaire, les exigences en termes de nombre de logements de la gendarmerie. Derrière, il faut qu'on embraye avec le terrain, avec le changement de classification

au PLU afin de pouvoir construire ce petit village de gendarmerie dans les premières conditions et le plus rapidement possible.

Mais je comprends que cela puisse inquiéter la ville.

M. le Maire.- Sachant que le jour où la gendarmerie partira, nous récupérerons six logements ainsi que les bâtiments administratifs. Je ne sais pas ce que deviendront ces derniers, mais c'est tout de même une unité foncière intéressante.

Je ne suis donc pas inquiet.

Comme nous parlons de gendarmerie, je vais faire une petite aparté.

Le service de la gendarmerie nous a contactés parce qu'ils recherchent sept logements pour des gendarmes à Champagnole, donc pour de nouveaux gendarmes. Ce qui est une bonne nouvelle, sachant que ce ne sont pas des emplois délocalisables.

Ce sont aussi des familles qui arrivent, avec des enfants pour les écoles.

M. Tissot.- A quoi sont dus ces gendarmes en plus ?

M. le Maire.- Ce n'est pas dû à la criminalité.

M. Pernot.- Des gendarmes avaient déjà été rapatriés il y a quelques années sur le secteur.

M. Vuillemin.- Ils ont fait partie de l'effectif parce qu'il en manquait.

M. Pernot.- Il y a les conditions d'accueil qui contribuent aussi à l'affectation de nouveaux gendarmes. C'est pour cela qu'il était important que nous envisagions une nouvelle gendarmerie. Cela fait partie du contrat passé avec le territoire ; c'est la ComCom qui va s'en charger, mais c'est une contribution collective pour assurer un confort correct aux gendarmes qui le méritent.

M. le Maire.- Là, cela vient principalement de la titularisation des gendarmes auxiliaires. Je pense qu'il va y avoir une grosse campagne de titularisations en France parce qu'ils manquaient d'effectif.

M. Vuillemin.- Le PSIG devenait de plus en plus important, mais l'effectif de la brigade reste le même.

M. Pernot.- Dans le plan de logements, ces augmentations doivent être intégrées puisqu'ils nous ont demandé de modifier le nombre de logements par rapport à leur demande initiale. Je n'ai plus les chiffres exacts en tête.

M. le Maire.- C'est donc parti.

HORS COMMISSION

14. Subvention à l'association Popoppidum

M. le Maire.- "Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil municipal avait approuvé à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 4 000 € à l'association Popoppidum pour l'organisation d'un festival en plein air programmé le samedi 17 juillet 2021 avec une tête d'affiche.

Considérant le contexte sanitaire, ce concert n'avait pas pu avoir lieu et la subvention n'avait pas été versée.

L'association a cette fois prévu un nouveau festival le samedi 9 juillet 2022 en soirée, en extérieur sur l'Esplanade Jean Charroppin.

La dimension de l'évènement prend de l'ampleur avec la production de quatre artistes dont deux têtes d'affiche nationales.

Il est proposé d'accompagner cet événement musical en accordant une aide financière à l'association d'un montant potentiellement supérieur à celui prévu en 2021.

En revanche, l'aide logistique de nos services sera très limitée dans la mesure où notre matériel sera déjà retenu par le passage du Tour de France ce même jour."

Le festival a été annulé les deux dernières années, nous avons donc fait des économies à ce moment-là.

Je les ai prévenus que, le 9 juillet, le Tour de France passait à Champagnole, qu'il ne faudrait donc pas compter sur les services de la ville la semaine précédente pour aider et fournir du matériel.

Ils nous proposent de faire un événement d'une autre ampleur, avec quatre artistes dont deux têtes d'affiche nationales. Il y a un groupe qui tourne au niveau national sur les festivals, dont je ne connais pas le nom, ainsi qu'une chanteuse francophone qui passe régulièrement à la télévision depuis pas mal d'années, qui tourne aussi au niveau national, et deux artistes régionaux.

En 2021, la discussion portait sur un spectacle dans l'Oppidum avec une vedette pour 4 000 €. Là, pour avoir un groupe et une chanteuse de niveau national, ils nous demandent une subvention de 6 000 €, sachant que le budget global est de 100 000 €.

Ils attendent 2 500 spectateurs. Les entrées seront à 35 €, ce qui est tout à fait abordable.

Ce festival débutera en fin d'après-midi pour que tout soit terminé pour 1 heure du matin.

M. Grenier.- Est-ce qu'il y aura un chapiteau ?

M. le Maire.- Non, sachant que l'organisation ne nous regarde pas.

Ce sera en plein air.

Est-ce que vous avez des questions ? (*Néant*).

La presse communiquera rapidement à ce sujet.

M. Grenier.- On peut faire confiance à cette association qui, en général, nous amène des artistes de talent.

M. le Maire.- Le groupe qui va venir tourne déjà au niveau des festivals et sur des salles importantes.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour cette belle unanimité.

Le Tour de France passera à 12 h 30 ; 12 h 30 pour la caravane et 14 h 30 pour les champions. Je pense que nous mettrons un écran géant, voire deux, pour retransmission de toute l'étape, un sur la place et un sur Bellefrise. Et nous remettrons ce que nous avions mis lors des animations sur Bellefrise, ainsi qu'un peu de musique à la fin. On s'éloignera donc sur Bellefrise pour faire un petit coin festif du Tour de France.

Je verrais bien un groupe de musique sous le kiosque.

15. Convention avec l'association Nos Amis les Poilus à Quatre Pattes

M. le Maire.- "Une rencontre a eu lieu récemment en mairie avec les représentants de l'association Nos Amis les Poilus à Quatre Pattes dont le siège est situé à Saint Laurent en Grandvaux.

L'association se charge de la capture des chats et de la stérilisation auprès d'un cabinet vétérinaire.

L'État, via un programme du Ministère de l'Agriculture, vient en soutien aux associations de protection animale et prévoit également un financement de campagne de stérilisation de chats, la prise en charge pouvant aller jusqu'à 100 %.

Il est proposé de conclure une convention avec l'association Nos Amis les Poilus à Quatre Pattes en vue de contribuer à cet objectif.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

La stérilisation des chats errants se fera en collaboration avec cette association basée à Saint Laurent et le vétérinaire de Champagnole. L'élément déclencheur a été le fait que des Champagnolais amènent des petits chats errants à cette association qui nous a ensuite envoyé la facture, alors que nous subventionnions l'École du chat d'Arbois.

Je vais donc vous proposer d'arrêter de subventionner l'École du chat d'Arbois, sachant que ceux-ci sont très structurés. Cela va coûter un peu à la ville, mais déjà moins qu'avec l'École du chat d'Arbois. La stérilisation d'une femelle coûte 120 € et c'est subventionné à 50 % au minimum. Ensuite, l'association en prend la moitié, ainsi que la commune. Ce qui passe à 30 €. Et quand l'Etat fait des campagnes, c'est pris à 100 % et cela ne nous coûte rien.

Mme Girod.- Quelle est la procédure à suivre lorsqu'on trouve des chats ?

M. le Maire.- On les appelle, ils viennent les chercher pour les faire stériliser chez le vétérinaire. Ils les relâchent ensuite sur leur lieu de villégiature.

M. Binda.- Il faudra nous donner leur numéro de téléphone.

M. Pernot.- Ce qui ne changera rien aux nuisances faites aux habitants.

M. Grenier.- Cela évite la reproduction.

M. Pernot.- Cela n'évite rien du tout. D'où viennent les chats errants que nous avons aujourd'hui ? C'est là le problème sur lequel personne ne s'est encore penché.

Contrairement à ce qu'on pense, ces exercices de castration ne résolvent pas le problème puisque les premiers sont bien arrivés de quelque part. C'est donc complètement ridicule puisqu'ils viennent les remettre où ils étaient.

M. le Maire.- Si des chats viennent, c'est parce que certains leur donnent à manger. Il faut donc arrêter de leur donner à manger !

M. Pernot.- Je ne voudrais pas passer pour quelqu'un qui n'aime pas les animaux, mais dans l'absolu, cela ne résout pas le problème.

M. le Maire.- Non, mais cela évite qu'ils se reproduisent.

M. Vuillermoz.- Je trouve dommage que ce soit à la ville de faire cela.

M. le Maire.- C'est la loi.

M. Vuillermoz.- Vous avez dit que vous arrêtez la subvention à l'Ecole du chat d'Arbois, mais il me semble que nous donnons aussi une subvention à 30 millions d'Amis.

Mme Delacroix.- C'était à la SPA.

M. le Maire.- La SPA, c'est pour les chiens.

M. Laithier.- L'École du chat est financée par 30 millions d'amis.

M. le Maire.- Pour les chiens, on les descend à la SPA à Lons le Saunier.

M. Pernot.- Et il n'y a pas de solution pour les chats ?

M. le Maire.- Si, ils les stérilisent et mettent les petits à l'adoption.

Je veux bien répondre aux questions, sachant que je ne suis pas un spécialiste.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour nos amis poilus à quatre pattes.

Informations :

Après 2 années d'annulation, le défilé du carnaval aura bien lieu samedi 12 mars après-midi au centre-ville.

Il sera suivi de la soirée à l'Oppidum (paëlla et spectacle années 80, entrée 10 €).

La veille, le vendredi 11 mars, la boum des enfants aura également bien lieu.

Élections présidentielles :

Premier tour : dimanche 10 avril 2022

Second tour : dimanche 24 avril 2022

Élections législatives :

Premier tour : dimanche 12 juin 2022

Second tour : dimanche 19 juin 2022

Réservez vos dimanches pour venir tenir les urnes, mesdames et messieurs les élus, sauf si vous avez un impératif. J'en aurai un le 19 juin.

Pour les législatives, il n'y a qu'une semaine entre les deux tours, contrairement aux présidentielles où il y a deux semaines.

Prochaine séance du Conseil municipal : très certainement le mardi 5 avril.

Questions diverses

M. le Maire.- Y a-t-il des questions diverses ?

M. Cuevas.- Nous voudrions changer de membres à la commission Cohésion sociale : Abdeslem EL FAHFOUHI voudrait que je le remplace, il a envoyé un mail.

M. le Maire.- Il l'a fait, il faut que tu le fasses également.

M. Laithier.- Nous avons eu un mail avant-hier de sa part.

M. le Maire.- Il faut que tu nous écrives pour nous dire que tu es d'accord et on le passera au prochain Conseil.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 39.

Le Secrétaire de Séance,

Alain CUSENIER

Le Maire,

Guy SAILLARD

